



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°05

Réunion du : **Mardi 26 septembre 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM SAMEDI APRES-MIDI

- **Régional 1 ELITE**

25880380 – GAZIERS PARIS 1 / AS CAN MINES du 07/10/2023

25880412 – GAZIERS PARIS 1 / OUTFR MER ACS 1 du 09/12/2023

25880490 – GAZIERS PARIS 1 / CONSEIL DPT 92 du 25/05/2023

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et fixe le coup d'envoi de ces rencontres à 16H.

- **Régional 2**

25881534 – ASPTT CHAMPIGNY / TROPICAL AC 1 du 23/09/2023 (R2/B)

La Commission prend connaissance du courriel d'ASPTT CHAMPIGNY et enregistre le forfait avisé de cette équipe (2^{ème} forfait).

25881450 – EDHEC FC / LUXEMBOURG FC du 07/10/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et fixe la rencontre à 17H au STADE SUZANNE LENGLEN 1 à PARIS.

25881459 – EDHEC FC / PARIS XIII ES 2 du 14/10/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et de l'indisponibilité du COMPLEXE SPORTIF LA PLAINE jusqu'au 22/10/2023.

La Commission demande à EDHEC de proposer un terrain de repli ou de prendre contact avec les clubs adverses pour inverser les rencontres.

25881552 – TROPICAL AC / APSAP 94 E. ROUX 2 du 11/11/2023 (R2/B)**25881553 – ASPTT CHAMPIGNY / STE GENEVIEVE ASL du 11/11/2023 (R2/B)**

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et de la fermeture du PARC DES SPORTS DUTREMBLAY le 11/11/2023.

La Commission avance ces rencontres au 04/11/2023.

25881643 – ELM LEBLANC FC 2 / TSIDJE 1 du 11/11/2023 (R2/C)

Demande de report de la rencontre par ELM LEBLANC suite à un « effectif incomplet à cette date ». Le motif indiqué n'étant pas un motif recevable pour un report, la Commission maintient la rencontre au 11/11/2023.

Possibilité d'avancer le match au 04/11/2023 avec l'accord des 2 clubs.

○ **Régional 3**

25882872 – PITRAY OLIER PARIS 3 / CAP NORD 1 du 18/11/2023 (R3/A)

Demande d'inversion de PITRAY OLIER PARIS 3.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de CAP NORD 1. La Commission demande à CAP NORD 1 de se positionner sur le module compétitions de footclub.

25882846 – MUN. LOUVECIENNES 2 / EPINETTES ESPAGNOL C 1 du 23/09/2023 (R3/A)

La Commission prend connaissance du courriel de MUN. LOUVECIENNES 2 et enregistre le forfait avisé de cette équipe (2^{ème} forfait).

26741240 – HOPITAL R. POINCARE 2 / CAP NORD 1 du 23/09/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance du courriel d'HOPITAL R. POINCARE 2 et enregistre le forfait avisé de cette équipe (2^{ème} forfait).

25882848 – PITRAY OLIER PARIS 3 / ORANGE ISSY 3 du 23/09/2023 (R2/A)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de PITRAY OLIER PARIS 3 (1^{er} forfait).

26798550 – SACLAY CEA COM / TROPS FC du 23/09/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance de la FMI et enregistre le forfait non avisé de TROPS FC (1^{er} forfait).

26798551 – COMMERCANTS MASSY / AS ST DENIS CHICKEN STREET du 23/09/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance de la FMI et du rapport de l'arbitre de la rencontre et enregistre le forfait non avisé d'AS ST DENIS CHICKEN STREET suite à un nombre de joueur minimum non atteint (1^{er} forfait).

26798574 – BUTTE AUX CAILLES 1 / SACLAY CEA COM. 1 du 11/11/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et de la fermeture du PARC DES SPORTS DUTREMBLAY le 11/11/2023.

La Commission inverse la rencontre sur les installations de CEA SACLAY.

La rencontre devient SACLAY CEA COM. / BUTTE AUX CAILLES le 11/11/2023.

Le match retour devient BUTTE AUX CAILLES / SACLAY CEA COM. le 09/03/2024 sur les installations de BUTTE AUX CAILLES.

664689 – AS ST DENIS CHICKEN STREET (R3/B)

La Commission prend connaissance du courriel de l'AS ST DENIS CHICKEN STREET et fixe le coup d'envoi des rencontres à domicile à 14H.

Ce changement d'horaire est effectif dès la rencontre 26798601 – AS ST DENIS CHICKEN STREET / TROPS FC du 30/09/2023.

26798562 – GAZIERS PARIS AS 2 / SACLAY CEA COM. Du 07/10/2023 (R3/B)

26798594 - GAZIERS PARIS AS 2 / WAYWOUYWEAR FC 2 du 09/12/2023 (R3/B)

26798672 – GAZIERS PARIS AS 2 / AS ST DENIS CHICKEN STREET du 25/05/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et demande à GAZIERS PARIS AS 2 de fournir un terrain de repli ou de prendre contact avec les équipes adverses pour inverser ces rencontres.

**CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} RAPPEL :

26741239 – EPSIDIS 1 / INSTITUT PETROLE du 23/09/2023 (R3/A)

**CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE
SAMEDI MATIN**

25880041 – AS SALARIES EY / PWC du 11/11/2023 (Poule C)

25880042 – BPCE AS / CA SPORT du 11/11/2023 (Poule C)

La Commission prend connaissance du courriel du gestionnaire de l'installation et de la fermeture du PARC DES SPORTS DUTREMBLAY le 11/11/2023.

La Commission avance ces rencontres au 04/11/2023.

**CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE
FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1^{er} RAPPEL :

25885388 – HEC PANATHENEES 2 / FINANCES 15^E PARIS du 16/09/2023

25885387 – CONDORS / METRO FOOT 1 du 16/09/2023

25880031 – BOURSE PARIS AS / AS SALARIES EY du 23/09/2023

25880030 - PWC FC / BPCE AS du 23/09/2023

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

27133100 - INSTITUT PETROLE FC / ASPTT CHAMPIGNY du 30/09/2023

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de RUEIL MALMAISON indiquant l'indisponibilité de l'installation ainsi que de la demande d'inversion par mail d'INSTITUT PETROLE.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de l'ASPTT CHAMPIGNY.

COUPE DE PARIS IDF CREDIT MUTUEL ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI
--

27132990 - EPINETTES ESPAGNOL / PITRAY OLIER PARIS 3 du 30/09/2023

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Paris et fixe la rencontre à 17H au STADE MAX ROUSSIE à PARIS.

27132991 – BANQUE DE France AS 3 / REUNIONNAIS SENART 1 du 30/09/2023

La Commission prend connaissance du courriel de BANQUE DE FRANCE 3 et fixe le coup d'envoi de la rencontre à 13H.

27132986 – RECTORAT A. PARIS / GRAND VIGIE DC 1 du 30/09/2023

La Commission prend connaissance du courriel de RECTORAT A. PARIS et enregistre le forfait avisé de cette équipe.

27132989 – FINANCIERES PARIS A. 1 / HOPTAL R. POINCARE 2 du 30/09/2023

La Commission prend connaissance du courriel de HOPITAL R. POINCARE 2 et enregistre le forfait avisé de cette équipe.